

Les Risques Majeurs

(Ce document doit être conservé)



S.I.D.P.C.
13 NOV. 2009



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

⚡ DICRIM ⚡

Edition n° 1 - Année 2009

Elaboré avec les conseils techniques du Département du Loiret et la participation financière de la Région Centre

- Connaissance des risques
- Mesures de prévention
- Consignes de sécurité

Préambule

Evènement brutal d'origine naturelle ou humaine, une catastrophe affecte gravement et souvent de manière durable les populations concernées, avec des conséquences majeures (victimes, destructions matérielles et économiques...).

Nombreuses sont les catastrophes tant naturelles que technologiques qui ont touché la France et l'Europe depuis les années 1980, avec des conséquences quelques fois tragiques, souvent traumatisantes, toujours coûteuses. Citons en quelques unes pour mémoire :

- 31 Juillet 1982 Beaune - Accident routier de car Bilan : 53 victimes dont 44 enfants
- 2-3 Août 1988 Nîmes - Inondation du centre ville Bilan : 10 morts, 45000 sinistrés
610 Millions d'Euros de dégâts
- 22 Septembre 1992 Vaison la Romaine - Crue torrentielle Bilan : 32 morts, 4 disparus
320 maisons endommagées, 76 Millions d'Euros de dégâts
- 24 Mars 1999 Tunnel Mont Blanc - Incendie routier Bilan : 39 morts - Fermeture 3 ans
- 26-28 Décembre 1999 Tempête Lothar (dite tempête du siècle) - vents de 126 à 198 km/H avec des Pointes à 216 km/H à Paris, 320 km/H à Chamonix
Bilan : 3 millions de foyers et d'entreprises sinistrés - coût 7 Milliards d'Euros
- 25 Juillet 2000 Gonesse - Crash Concorde Bilan : 113 victimes - Arrêt définitif des vols Concorde en 2003
- 21 Septembre 2001 Toulouse - Explosion usine AZF Bilan : env. 2500 victimes directes,
14000 personnes traumatisées ; 2 milliards Euros dégâts matériels, dont 33 millions pour les bâtiments publics
- Août 2003 France - Vague de canicule Bilan : environ 15 000 décès
- **Accidents ferroviaires** avec victimes : 14 entre 2000 et 2008 - le dernier en date :
11 Septembre 2008 Tunnel sous la manche - Incendie Bilan : 10 blessés légers
- **Tornades** en France - 62 recensées entre 1982 et 2000 dont une force F5 la dernière en date :
3 & 4 Août 2008 Hautmont (62) et sa région Estimation dommages : 62 millions €
- **Séismes** en France - 17 recensés entre 2000 et 2008 - le dernier en date :
23 Octobre 2008 St Sauveur s/ Tinée (06) - Magnitude : 4.2 Sans dégâts majeurs.

Elles ont conduit l'Etat à mener des réflexions approfondies en termes d'inventaire des risques et de moyens de prévention. De nouvelles réglementations ont été mises en place afin de permettre aux citoyens de prendre la mesure des risques encourus et aux collectivités de mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection appropriées.

Ainsi, sécurité civile et prévention des risques majeurs sont traités à travers les lois des 22 Juillet 1987 et 13 Août 2004. Elles prévoient notamment un droit à l'information des citoyens sur les risques majeurs naturels ou technologiques qu'ils pourraient rencontrer ou subir sur leur territoire communal. Il s'agit évidemment des risques prévisibles.

Pour ce faire, le D.I.C.R.M. (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs) élaboré au niveau de la commune est mis à la disposition de tous les Bellocéens et résidents sur le territoire communal, ainsi que le prescrit la législation en vigueur.

Il est à noter que ce document d'information n'est pas opposable aux tiers et qu'il ne peut se substituer aux règlements en vigueur, notamment en matière d'urbanisme.

Par ailleurs, la commune a élaboré Un Plan communal de Sauvegarde qui indique, pour chacun des risques encourus, les mesures d'alerte, de protection, d'assistance, susceptibles d'être mises en œuvre en cas de crise ou de sinistre. Ce document interne aux services communaux permettra de faire face de manière aussi cohérente et efficace que possible aux aléas naturels ou technologiques que la commune et ses habitants pourraient subir, entre autres les importantes inondations de la Loire et celles de nos rivières. Dans ces circonstances, outre les personnels communaux et les pompiers, il pourra être fait appel à toutes personnes bénévoles, au titre de la solidarité communale.

Le mot du Maire

Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs que toute commune se doit de mettre en place auprès de la population pour l'informer et lui permettre de s'organiser en cas de risques.

Ce livret recense l'ensemble des risques majeurs auxquels vous pourriez être confrontés /

- ✚ Inondations de la Loire - Inondations des rivières,
- ✚ Tempêtes et intempéries diverses.
- ✚ Mouvements de terrains.
- ✚ Canicule.
- ✚ Risques technologiques - Risques nucléaires.

Il contient des informations, des conseils et des consignes qui devront être appliqués en cas d'alerte.

Les mots « clés » : **INFORMER
PREVOIR.**

Ce document vous permettra ainsi de vous préparer à faire face au risque annoncé pour les uns, et à faire preuve de solidarité pour les autres.

Le D.I.C.R.I.M. doit être conservé précieusement et rester à portée de main.

Le Maire,

Maud GIRAULT

Sommaire

Les Inondations : Loire et rivières	3
Les intempéries : Froid - Canicule - Tempêtes...	13
Le Transport de matières dangereuses (accidents routiers)	16
Le risque nucléaire	18
Les mouvements de terrains (cavités souterraines, retrait - gonflement des argiles)	20



LE RISQUE INONDATION



Dans le département du Loiret, 62 communes sont susceptibles d'être inondées par une grande crue de Loire, dont notre commune.

Une inondation d'une forte intensité reste toujours probable et conduirait à d'importants dégâts et perturbations sous-estimés. Il convient donc d'en prendre conscience pour mieux s'en protéger.

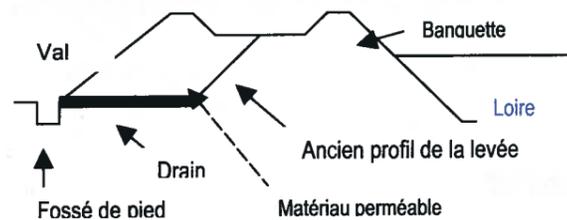
L'histoire de l'aménagement de la Loire

Bien que qualifiée de sauvage, la vallée de la Loire a été fortement aménagée durant ces derniers siècles, dans le but de se protéger des crues et de faciliter la navigation.

Les premières digues, appelées « turcies » datent du 12^{ème} siècle ; elles ont été constamment reconstruites et renforcées depuis. Le lit naturel de la Loire s'étalait sur 3 à 8 km de large lors des grandes crues. Désormais, sur les tronçons endigués, la Loire ne dispose que de 300 à 400 mètres de large en moyenne. L'écoulement de la crue est donc contraint de passer entre les levées, engendrant d'une part une élévation du niveau de l'eau et d'autre part une importante pression sur les parois des digues. Le risque le plus important est celui de rupture de digue (brèche).

Le système d'endiguement actuel est fiable pour les petites et moyennes crues, mais peut comporter un risque pour les crues les plus fortes. Des déversoirs de crue permettent de soulager en partie le débit du lit endigué en laissant passer une partie du flot dans le val.

Coupe d'une levée après renforcement (1970)



Source : DIREN Centre

Rupture d'une digue au 19^{ème} siècle. Lors de la crue de 1856, 160 brèches sont comptabilisées entre Nevers et Nantes.

L'origine des crues de Loire.

La Loire connaît 3 types de crues :

- **Les crues d'origine océanique.** Ces crues sont les plus fréquentes. Elles font suite à d'importantes pluies généralisées sur le bassin. Ces fronts pluvieux proviennent de l'Ouest.
- **Les crues d'origine cévenole.** Elles résultent de précipitations orageuses très soutenues et très brutales sur l'amont du bassin de la Loire. La crue de 2003 était une crue cévenole.
- **Les crues mixtes.** Il s'agit du phénomène rare de concomitance entre les crues océaniques et cévenoles. Les inondations catastrophiques d'octobre 1846, juin 1856 et septembre 1866 résultaient de crues mixtes.

Sur la commune de BEAULIEU S/ LOIRE :



Source : EP Loire (Quais de Gien)



Source : Commune de Beaulieu (CD926 Val dir. Bonny)



Source : Commune de Beaulieu (camping)

Lors de la crue de décembre 2003, La Loire atteint une cote de 5,10 m à l'échelle de Gien ; Les quais rive droite et une partie du quartier du Berry sont inondés.

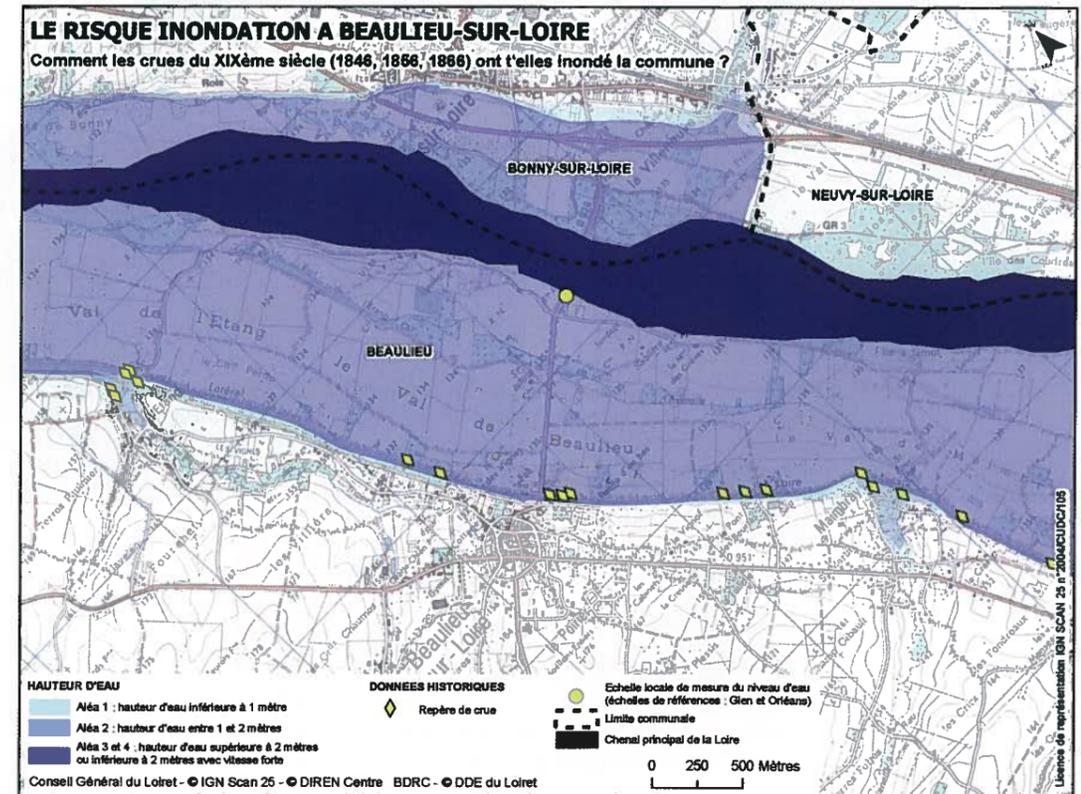
Elle dépasse la cote de 4,95 m à l'échelle de Beaulieu s/ Loire. La circulation sur la R.D. 926 (route de Bonny) est interrompue ; les hameaux des Butteaux & des Papillons sont inondés et isolés.

La station de pompage est submergée et le réseau d'eau potable coupé. La municipalité met en place une cellule de crise pour répondre aux besoins de la population (tous les services sont mobilisés – plus de 90 000 l d'eau ont été distribués à la population).



Source : Commune de Beaulieu s/ Loire

La Loire :
A gauche, l'été, à l'étiage.
A droite, lors de la crue de 2003.



Les organismes et administrations qui étudient, surveillent la Loire et ses affluents, gèrent leurs crues, ont cartographié ces fleuves et les ont découpés en vals :

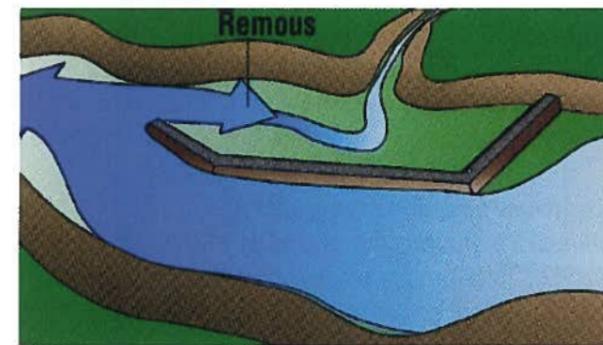
- Val de Léré
- Val d'Ousson
- Val de Châtillon
- Val de Briare
- Val de Saint-Firmin
- Val de Gien
- Val d'Ouzouer
- Val de Dampierre
- Val de Sully
- Val d'Orléans
- Val de Bou
- Val d'Ardoux

La commune de BEAULIEU S/ LOIRE est située dans le Val de Léré. Tous les vals ne sont pas égaux devant la crue. Notre val sera très inondé en cas de forte crue (période 50 ans). La carte du territoire communal (page 4) montre la submersion des terrains et son ampleur en cas de crue centennale. En effet, Le val a été entièrement inondé lors des grandes crues du 19^e siècle ; Beaulieu n'y a pas échappé, ainsi qu'en attestent divers repères de crues à Maimbray et à l'Etang notamment. L'écroulement de la crue du fait de l'existence de barrages serait minime face à son ampleur ; une telle crue pourrait être au contraire aggravée par les flux des rivières de la Balance, du Bougonnois, de la Venelle, des Trappes qui se heurteraient au mur d'eau de la Loire et reflueraient à l'intérieur des hameaux.

Comment la commune peut-elle être inondée ?

La moitié Nord de la commune, située dans le val est inondable :

Par Remous



Source : Minéa-Hydratec pour l'agence de l'Eau Loire Bretagne



Beaulieu S/ L. Hameau Maimbray



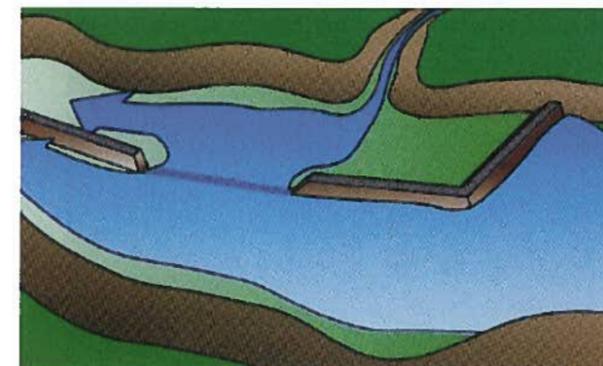
Beaulieu S/ L. Hameau L'Etang

Il s'agit d'une inondation par remontée à contre courant de la Loire dans les affluents. Elle se produit lorsque l'altitude du fleuve en crue est plus élevée que celle de l'affluent et en absence d'aménagement prévu à cet effet (pelles ou clapet anti-retour).

Les Hameaux de Maimbray et de l'Etang peuvent être touchés.

ci-contre photo de l'Etang : remontée de la Loire par la rivière des Trappes vers le hameau de l'Etang.

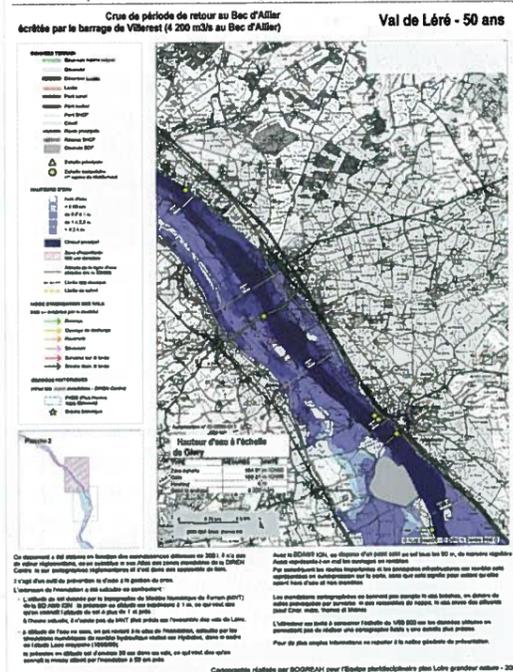
Par débordement direct



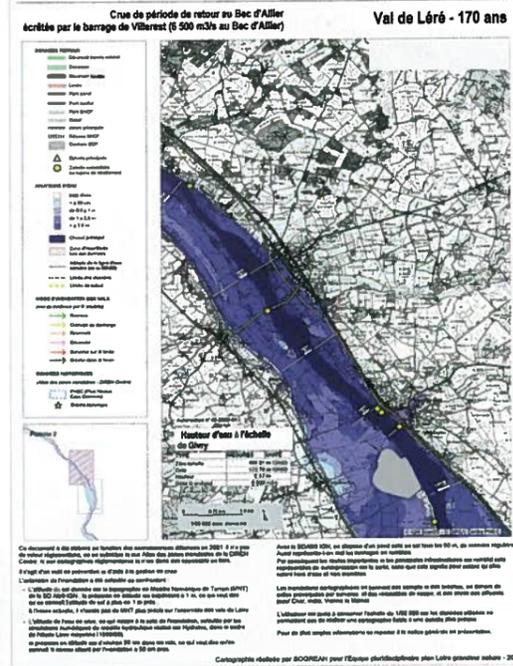
Beaulieu S/ L. Hameau Les Papillons

En l'absence de digue ou dans le cas de l'interruption de celle-ci. L'eau pénètre et inonde tout le val, isolant les hameaux des Butteaux, des Papillons et quelques maisons éparses à Maimbray (côté Val), une maison au Pont des Beurthes et à Beaulieu (Val Fleuri).

Extension prévisible des inondations pour des crues fortes en Loire Moyenne



Extension prévisible des inondations pour des crues fortes en Loire Moyenne



Exemple :

Echelle de crue de référence GIVRY FOURCHAMBAULT & Beaulieu s/ L.

Crue cinquantennale 2003 : au niveau Camping Beaulieu
Submersion Forage Eau potable – Coupure réseaux
Isolement complet des hameaux du val
→ 4.90 m à l'échelle de Givry

Situation Crue : Coupure côté Beaulieu
→ 3.45 m à l'échelle de Givry
→ + 4.95 m hors échelle de Beaulieu

Alerte : Coupure R.D. côté Bonny
→ 2.80 m à l'échelle de Givry, en hausse
→ 4.60 m à l'échelle de Beaulieu

Mise en vigilance de la commune
→ 2.70 m à l'échelle de Givry : Alerte Préfecture
→ 2,80 m à l'échelle de Givry, en hausse
→ 4.30 m à l'échelle de Beaulieu



Les conséquences d'une crue majeure pour la commune ?

Dans la zone du Val

Le hameau des Butteaux et un certain nombre d'habitations et de bâtiments épars sont totalement isolés ; certains quartiers des hameaux des Papillons, de Chenevières, de Maimbray, de l'Etang et du Pont des Beurthes peuvent être touchés et les bâtiments de toutes sortes lourdement endommagés. En effet, quelques centimètres d'eau peuvent, par capillarité, remonter dans les murs, les cloisons et causer de graves dommages. Tous les réseaux peuvent être coupés.

Sur toute la commune

Les réseaux de toute nature peuvent être totalement coupés ou fortement perturbés, comme ce fut le cas lors de la crue cinquantennale de 2003.

L'alimentation en eau peut être coupée ou suspendue en cas de pollution par submersion du forage situé dans le val ; les réseaux d'assainissement peuvent également être mis hors service si les stations d'épuration sont submergées (la station de Maimbray a été coupée en 2003 – celle de Beaulieu et de l'Etang en construction devrait supporter une hauteur de crue centennale).

A ces dysfonctionnements peuvent s'ajouter des coupures et fermetures de routes, de ponts ; la rive opposée du fleuve est donc inaccessible pendant plusieurs jours.

Les communications et déplacements sont fortement perturbés.

Comment réduire les dommages de son habitation en cas d'inondation ?

- **S'assurer de disposer d'une pièce au dessus des plus hautes eaux connues**

Le repère pouvant être pris est le niveau des plus hautes eaux connues auquel on ajoute une marge de 30 cm.

- **Lister les biens à mettre hors d'eau**

Qu'il s'agisse de documents, de matériels ou de mobiliers, certains biens précieux peuvent être stockés et déplacés dans une pièce située au-dessus des eaux de crue (zone hors d'eau). Ce sont autant de choses en moins à faire au moment d'une évacuation.

- **Faire le diagnostic de ses contrats d'assurance**

Il s'agit de vérifier la nature vos contrats d'assurance par rapport à vos attentes en cas d'inondation (niveau de garantie). Votre contrat d'assurance prévoit-il la prise en charge des frais de nettoyage et d'assèchement ? Quelle sera la couverture de votre patrimoine mobilier ? Il est également indispensable de rassembler et mettre hors d'eau vos documents nécessaires à l'indemnisation (factures d'achats, actes notariés, justificatifs de travaux...).

- **Au moment de construire votre logement ou de faire des travaux**

Remonter le tableau électrique au-dessus des plus hautes eaux connues, et mettre en place une installation électrique descendante. Il est conseillé de séparer les réseaux entre l'alimentation rez-de-chaussée et l'étage, et d'intercaler un disjoncteur 30 Ma à chaque type de poste (chauffage, éclairage, prises).

La pose d'un clapet anti-retour sur l'évacuation des eaux usées entre le regard intermédiaire et le domaine public peut vous éviter de subir des remontées d'eaux usées dans votre habitation.

Comment se tenir informer ?

L'Etat met en œuvre un service de prévision des crues sur le bassin de la Loire.

Ce service permet de connaître 48 heures à l'avance les niveaux d'eau sur chaque tronçon du fleuve.

<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>
<http://www2.centre.ecologie.gouv.fr/schapi/>

Service audiotel : 08.25.15.02.85

***132 pour avoir l'échelle de GIVRY**

***134 pour avoir l'échelle de Châtillon/Gien**

NE PAS UTILISER ABUSIVEMENT DES SITES D'INFORMATION INTERNET.

PREFERER l'écoute de la radio (voir page suivante).

En tout état de cause, les services communaux assureront l'information nécessaire.

Comment sera donnée l'alerte ?

A l'imminence d'une crue majeure les services de prévision des crues informent le Préfet. Si cette crue présente une menace pour la sécurité des populations, l'ordre d'évacuer sera donné. Consignes et ordre d'évacuer seront donnés par le maire en suivant ce schéma de communication :

Préfet ➔ Maire ➔ Population

Dans le Département il est possible d'anticiper un tel événement 48 heures à l'avance environ.

CONSIGNES DE SECURITE

En situation normale

- ➔ Garder à l'esprit qu'une inondation similaire à celles du XIX^e siècle reste probable.
- ➔ Mettez hors d'eau (si possible) vos papiers administratifs et vos biens précieux.
- ➔ Prévoir vos moyens d'évacuation et d'hébergement ou vous informer des lieux d'hébergements prévus à cet effet par la commune.
- ➔ Consulter en Mairie le service d'urbanisme pour connaître la situation de votre habitation.
- ➔ Consulter le PPRI de la commune pour connaître la hauteur d'eau dans votre habitation.
- ➔ Disposer d'un éclairage de secours et de radio à piles, d'une réserve de produits alimentaires et d'eau en bouteilles.
- ➔ Bien évaluer la valeur de ses biens et de son mobilier (Photos, factures).

France Bleu Orléans
100.9 Mhz



Au moment de l'alerte :

- ➔ Informer-vous pour connaître l'évolution de la situation (radio).
- ➔ Surélever vos meubles ou les monter à l'étage si votre habitation en est dotée.
- ➔ Limiter vos appels téléphoniques : libérer les lignes pour les secours.
- ➔ Coupez les réseaux (eau, gaz, électricité) et fermez fenêtres et volets.
- ➔ Placer vos animaux à l'abri, chez vous ou en zone non inondable.

Pendant la crue

- ➔ Fermer fenêtres et volets afin de vous protéger des objets lourds susceptibles de flotter et de percuter les habitations.
- ➔ Limiter les appels téléphoniques : libérer les lignes pour les secours.
- ➔ Se réfugier dans les parties les plus hautes de l'habitation.
- ➔ Se tenir prêt à évacuer votre habitation sur demande expresse des autorités.
- ➔ **Ne vous engagez pas sur une route inondée, que ce soit à pied ou en voiture, un fort courant pourrait vous emporter malgré vous.**

Après la crue :

- ➔ Attendre l'ordre des autorités pour réintégrer sa maison, le cas échéant.
- ➔ Sécher et désinfecter vos pièces inondées, par une aération maximum.
- ➔ Assurer le chauffage de vos pièces pour permettre un séchage en profondeur des murs et cloisons.
- ➔ Rétablir l'énergie électrique seulement après le constat de séchage complet de votre installation, gaines comprises.
- ➔ Effectuer un état des dommages causés par l'inondation, le communiquer ensuite à la mairie et à votre assureur.

La commune assurera l'approvisionnement en eau potable, en cas de submersion du captage.

Des rivières capricieuses !

La Loire n'est pas la seule à pouvoir causer des dégâts importants en cas d'inondation.

Notre commune est traversée par de nombreux cours d'eau au caractère imprévisible et capricieux. Anodins, souvent cachés dans les herbes en temps ordinaire, voire même complètement à sec l'été pour certains, ils peuvent brusquement grossir démesurément et ce sont des trombes d'eau qui s'abattent sur les hameaux qu'ils traversent et les habitations qui les bordent.

Cela peut être le cas, comme en 2001, lorsque de violents orages et des déluges de pluies s'abattent sur notre région, surtout sur la partie amont des rivières située dans le Cher. On assiste alors impuissant à des inondations torrentielles qui arrivent sans prévenir, en l'espace de quelques heures.

Quatre rivières sont principalement concernées :

- **Le rivot Bougonnois** qui descend des bois et des terres des Crottets, traverse le hameau de Chenevières, passe sous la R.D. 951, longe le hameau des Papillons et va se jeter dans la rivière de la Balance, dans le val de Loire vers le hameau des Butteaux ;
- **La Balance** qui vient du Cher (Belleville) traverse l'extrémité Est de la commune pour aller se jeter dans la Loire vers le hameau des Butteaux ;
- **La Venelle (ou l'Avenelle)** qui traverse la commune de part en part depuis le Cher, suit la Coulée des Moulins mouillant les pieds de nombreux hameaux sur son trajet ; elle traverse l'important hameau de Maimbray puis serpente plus calmement dans le Val pour aller se jeter en Loire au-delà de BEAULIEU S/L. C'est à ce jour la rivière qui a causé le plus de dégâts, avec deux importantes crues en 2001 qui ont fait l'objet d'une procédure de « Catastrophe naturelle ».



Source : Commune BEAULIEU S/L. - La Venelle - Crue 2001

- **Le ruisseau des Trappes** dont le débit très variable se gonfle, par son passage à travers les prairies des Trappes, de la Boulaye, de la route de Pierrefitte, des multiples sources et des eaux de drainage et de ruissellement pour arriver au bourg. La traversée du bourg se fait dans un lit étroit, encombré de ponts, ponceaux, lavoir et busages qui, en cas de crue, viennent ralentir l'écoulement des eaux et menacer ainsi les habitations riveraines. Il s'écoule ensuite, tel un torrent, quasiment à sec l'été plus bouillonnant l'hiver, en direction du hameau de l'Etang situé à 2 km dans une sorte de cuvette et coincé contre le canal qui forme digue ; là, un passage étroit sous le canal lui permet de rejoindre le val et la Loire.

Des précautions à prendre et des réflexes à acquérir...

Ces rivières sont imprévisibles ; elles peuvent se faire oublier de longues années, trente - quarante ans... Puis, tout à coup, un violent et soudain orage éclate, pas nécessairement sur la commune mais sur leur cours (beaucoup sont également alimentés par les bassins versants du Cher), et les eaux gonflent et telles des torrents en furie dévalent au grand galop vers les fonds les plus bas (notre commune) inondant au passage, les hameaux et les habitations riverains (ce fut le cas de la coulée des Moulins, en 2001).

PRECAUTIONS

- Au moment d'acquérir, de construire votre logement ou de faire des travaux :

- ➔ Consulter en Mairie le service d'urbanisme pour connaître la situation de votre habitation.
- ➔ Lors de travaux, penser à :
 - Remonter le tableau électrique au-dessus des plus hautes eaux connues, et mettre en place une installation électrique descendante.
 - Séparer les réseaux entre l'alimentation rez-de-chaussée et l'étage et d'intercaler un disjoncteur 30 Ma à chaque type de poste (chauffage, éclairage, prises).
 - Poser un clapet anti-retour sur l'évacuation des eaux usées entre le regard intermédiaire et le domaine public peut vous éviter de subir des remontées d'eaux usées dans votre habitation.

- S'assurer de disposer d'une pièce au-dessus des plus hautes eaux connues.

- Le repère pouvant être pris est le niveau des plus hautes eaux connues auquel on ajoute une marge de 30 cm.
- ➔ Prévoir vos moyens d'évacuation et d'hébergement ou vous informer des lieux d'hébergements prévus à cet effet par la commune.

- Lister les biens à mettre hors d'eau

- ➔ Placer vos documents, matériels, mobiliers ou objets précieux, dans toute la mesure du possible, dans une pièce située au-dessus des eaux de crue (zone hors d'eau).
- ➔ Disposer d'un éclairage de secours, de radio à piles, d'une réserve de produits alimentaires et d'eau en bouteilles.

- Faire le diagnostic de ses contrats d'assurance

- ➔ Vérifier la nature de vos contrats d'assurance par rapport à :
 - vos attentes en cas d'inondation (niveau de garantie), la prise en charge des frais de nettoyage et d'assèchement.
 - au Niveau de couverture de votre patrimoine mobilier. La mise hors d'eau vos documents administratifs, notamment ceux nécessaires à l'indemnisation (factures d'achats, actes notariés, justificatifs de travaux...).

Bien évaluer la valeur de ses biens et de son mobilier (Photos, factures).

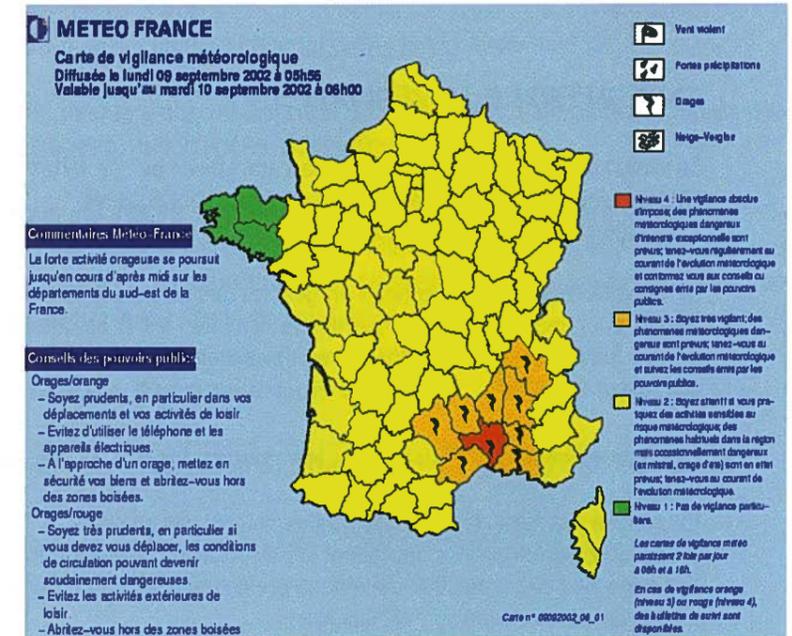


L'alerte...

A ce jour, il n'existe aucun système d'alerte aux inondations pour les rivières.

Des eaux de pluies tombées à quelques kilomètres dans le Cher arrivent sur notre commune en 2 ou 3 heures seulement.

Seules la vigilance et une information auprès des communes situées en amont peuvent éventuellement permettre d'alerter les populations concernées.



La carte vigilance de Météo-France

En cas de périodes orageuses, il est donc fortement conseillé de s'informer et de suivre les conseils météorologiques, voire d'appeler les services municipaux.

La vigilance météorologique a été conçue par Météo-France en collaboration avec les services de l'Etat pour informer et aider les collectivités et la population à prendre les bonnes décisions, au bon moment, en cas de phénomène météorologique dangereux.

Cette carte (voir ci-dessus) permet de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.

<http://www.meteofrance.com/vigilance/index.html>

Sa lecture s'effectue à deux niveaux :

☞ Les couleurs pour mesurer le niveau de risque



☞ Les symboles pour repérer le danger



LES INTEMPERIES

Froid - Canicule - Tempêtes

INTEMPERIES HIVERNALES

Les intempéries hivernales peuvent se caractériser par de fortes chutes de neige ou des périodes de grands froids. L'accumulation des deux phénomènes est également possible. L'enneigement et le verglas rendent les conditions de circulation particulièrement difficiles.

Le département du Loiret connaît en général des hivers assez peu rigoureux, la température minimale franchit le seuil des -5°C en moyenne 8 jours par an ; le seuil de -10°C est atteint un à deux jours par an en moyenne. On parle de grands froids lorsque les températures deviennent négatives sur plusieurs jours. Néanmoins les hivers de nos régions sont assez irréguliers.

L'information est diffusée par les médias locaux et les serveurs Internet de Météo-France.

En période hivernale des services d'astreinte sont mis en place. Les gestionnaires routiers appliquent les dispositions prévues dans leur dossier d'organisation de la viabilité hivernale. Les services de la protection civile de la préfecture peuvent activer les plans de secours préfectoraux prévus à cet effet, interdisant la circulation sur certains axes.

LES INTEMPERIES HIVERNALES NE SE MAITRISENT PAS, MAIS DES MESURES PEUVENT ATTENUER LEURS CONSEQUENCES

Consignes

- Assurer la mise hors gel de vos canalisations et compteurs d'eau.
- Dégager l'accès à votre habitation.
- Se renseigner sur l'état du réseau routier (bison futé).
- Eviter les déplacements non indispensables.
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre.



Photo : Direction des Routes du Conseil Général du Loiret



LA CANICULE

On parle de canicule lorsque persistent de fortes chaleurs sur plusieurs jours et que les températures nocturnes restent élevées. Lorsqu'en moyenne sur 3 trois jours, la température maximale devient supérieure à 34°C et la température minimale supérieure à 19°C, un plan national canicule est déclenché.

Ce plan a pour objectif d'activer pendant la période d'été, un dispositif de vigilance et d'intervention auprès des personnes les plus vulnérables (personnes âgées, handicapées, populations fragiles).

Conformément à la réglementation, la commune assure le recensement des personnes vulnérables, de plus de 65 ans ou handicapées, à leur demande. Un registre est ouvert à cet effet et mis ponctuellement à jour. Le Garde-champêtre et certains élus peuvent intervenir ponctuellement ou plus régulièrement sur le terrain auprès des personnes vulnérables, à leur demande ou à la demande de leur famille.

Les 4 niveaux d'organisation du plan

Niveau	Dénomination	Circulaire Interministérielle du 30 mai 2005
1	Veille saisonnière	Du 1 ^{er} juin au 31 août. Vérification des dispositifs opérationnels
2	Pré-alerte	Prévision à trois jours d'une vague de chaleur (atteinte ou dépassement des seuils biométéorologiques + critères qualitatifs) ; mise en œuvre des actions adaptées du phénomène. (<i>Mobilisation des services publics à l'échelle de la Région en cas de risque sanitaire à échéance de trois jours dans au moins un département</i>)
3	Alerte	Vague de chaleur effective : mise en œuvre des actions adaptées au phénomène et aux informations d'activité sanitaire. (Mise en œuvre de mesures d'information et de prise en charge des personnes à risque en cas de risque sanitaire pour le lendemain dans au moins un département, ce risque appartenant à une séquence de trois jours successifs avec risque sanitaire).
4	Mobilisation maximale	Canicule avec impact sanitaire important, étendue sur une grande partie du territoire ou compliquée d'effets collatéraux (délestages ou pannes électriques, sécheresse,...) ; mise en œuvre des ressources du dispositif ORSEC.

Consignes pendant la canicule

- Passer au moins 3 heures par jour dans un endroit frais.
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour.
- Boire fréquemment et abondamment **même sans soif**.
- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes.
- Eviter de pratiquer une activité physique.
- Ne pas hésiter à aider ou à vous faire aider.

TEMPETES - ORAGES - TORNADES

Notre commune n'est pas à l'abri de ces phénomènes météorologiques, tel le violent orage qui s'est abattu sur la commune en 2005.

On parle de tempête lorsque les vents atteignent ou dépassent des vitesses moyennes de 90 km/h. C'est le degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en compte 12.

La tempête du 26 décembre 1999 est l'évènement national récent le plus marquant.

Les orages se caractérisent par des décharges d'électricité (éclairs) souvent accompagnés de vents et de fortes précipitations, voire de grêle. Ces précipitations brutales peuvent entraîner des inondations en milieu urbain suite à la surcharge des réseaux de collecte de pluies.



Photo : Commune de BEAULIEU S/ L.

Précautions et Consignes

- Faire le diagnostic de vos contrats d'assurance au regard de la couverture de votre patrimoine mobilier et immobilier lors de tels évènements ;
- Penser à tailler régulièrement les arbres de haut jet ;
- Mettre tous objets et mobilier extérieurs en sécurité, dès l'alerte ;
- Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur (fermer et fixer portes, fenêtres et volets) ;
- Limiter les déplacements en véhicule ;
- Être à l'écoute de la situation et des prévisions météorologiques.

LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Notre commune est traversée par deux voies importantes : la RD 926 (Auxerre - Vierzon) et la RD 951 (Sully - Sancerre). Le risque peut survenir en cas d'accident impliquant un ou plusieurs véhicules transportant des matières dangereuses (toxique, radioactive, inflammable).

Par matière dangereuse on entend une substance susceptible de présenter un danger grave pour l'homme et son environnement.

Les dangers

- **L'explosion** déclenchée par un choc ou une étincelle sur des produits hautement inflammables ou explosifs. Elle peut blesser par onde de choc ou projection de débris, elle peut aussi souffler des constructions.
- **L'incendie** des produits pétroliers ou chimiques enflammés suite à l'accident. Outre la propagation de l'incendie, ils peuvent également provoquer des fumées toxiques.
- **La dispersion** (et la pollution) d'un produit, suite au renversement ou la rupture du container ; les matières dangereuses vont se répandre dans l'air, sur le sol ou dans l'eau (rivière et nappe phréatique). La diffusion dans la nature de produits toxiques justifie le déclenchement d'une alerte.
- **La pollution** possible du captage d'eau potable, situé dans le val de BEAULIEU S/L. entre la RD 926 et la rivière La Venelle.



Explosion d'un camion citerne

La carte vigilance de Météo-France

La vigilance météorologique a été conçue par Météo-France en collaboration avec les services de l'Etat pour informer et aider les collectivités et la population à prendre les bonnes décisions au bon moment en cas de phénomène météorologique dangereux.

Internet permet de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.

<http://www.meteofrance.com/vigilance/index.html>

Sa lecture s'effectue à deux niveaux :

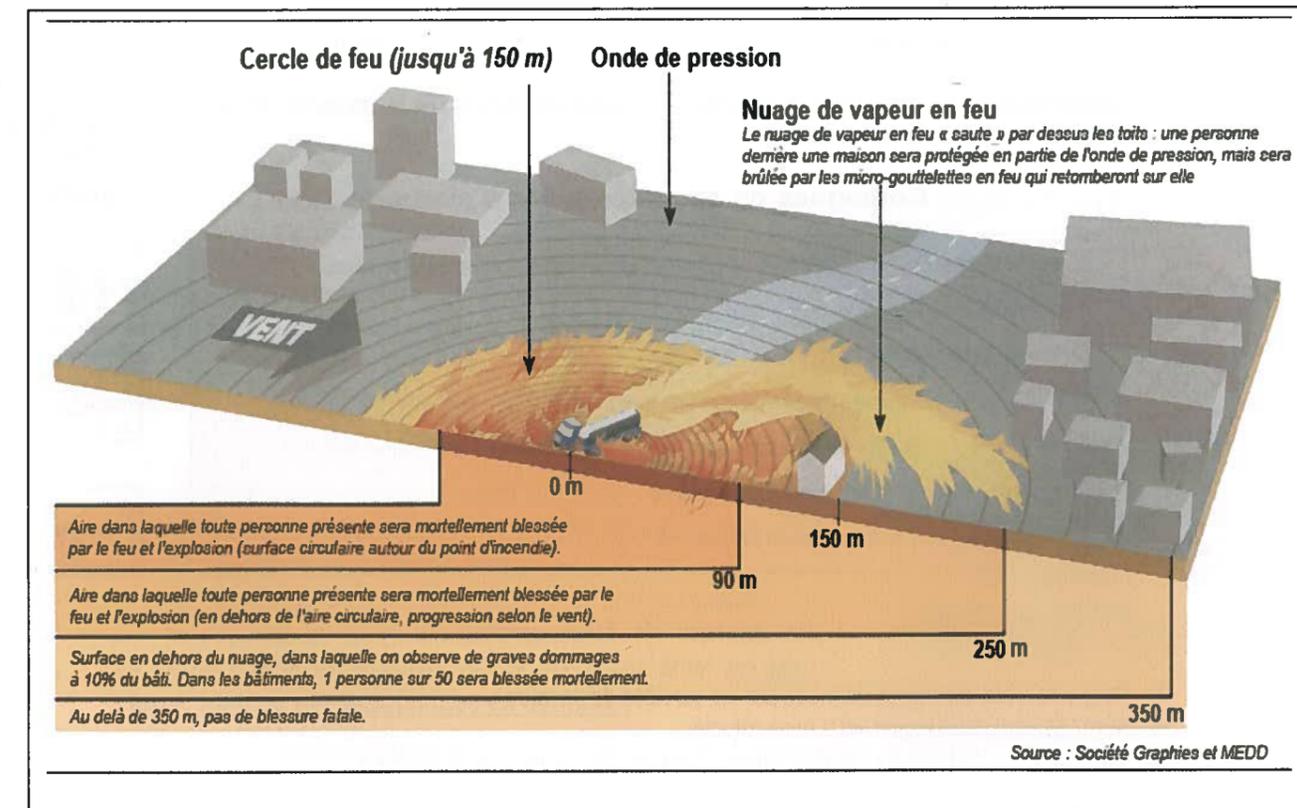
- Les couleurs pour mesurer le niveau de risque

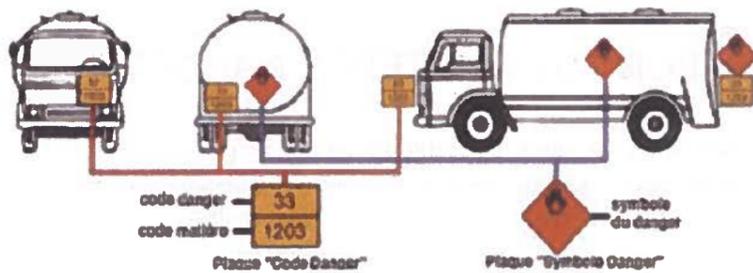


- Les symboles pour repérer le danger



Photo : Commune de BEAULIEU S/ L.





Les véhicules transportant des matières dangereuses sont équipés de plaques permettant aux secours, en cas d'accident, d'adapter leur intervention. Ces plaques évoquent le type de danger, le type de produit et son niveau de dangerosité.

Reconnaître les repères

- Numéro d'identification du danger →
- Numéro d'identification matière →
- Type(s) de danger →



Vous êtes témoin d'un accident, Le bon réflexe

Donner l'alerte
 POMPIERS : 18 ou 112 pour les portables.
 POLICE : 17
 SAMU : 15

- Indiquer le lieu précis : nom de rue et numéro, nombre de victimes et le type de traumatisme.
- Donner les numéros des plaques d'identification de produit et de danger apposées sur le véhicule.
- Ne pas déplacer les victimes, sauf incendie.
- Ne pas rester et s'éloigner de la zone de dégagement de fumées ou gaz toxiques.

L'alerte est donnée par la sirène : 3 sons modulés de 1 minute 41 sec.

Consignes de sécurité en cas d'alerte



- ↳ Enfermez-vous dans un bâtiment et calfeutrez les ouvertures, ventilations et aérations.
- ↳ Arrêtez chauffage et ventilation (VMC).
- ↳ Ne téléphonez pas.
- ↳ Ne fumez pas (risques d'explosion, d'empoisonnement).
- ↳ N'allez pas chercher vos enfants à l'école (les enseignants connaissent les consignes de sécurité).
- ↳ Ecoutez la radio pour connaître les consignes.
- ↳ Evacuez les lieux à la demande des autorités.



Fin d'alerte : 1 son continu de 30 secondes

- Respectez les consignes données par les services de secours.
- Aérez le local dans lequel vous étiez réfugié.
- Consultez un médecin en cas d'irritations. Changez de vêtements, si possible.

LE RISQUE NUCLEAIRE



Les centrales nucléaires de production d'électricité peuvent en cas d'évènement accidentel grave présenter des risques d'irradiation et de contamination pour le personnel, les populations voisines, les biens et l'environnement. Le risque nucléaire majeur est la fusion du cœur du réacteur d'une centrale nucléaire.

Les risques sont deux sortes :

- le **risque d'irradiation** par une source radioactive ;
- le **risque de contamination** par des poussières radioactives dans l'air respiré ou via le sol. La contamination de l'air ou de l'environnement peut engendrer une contamination de l'organisme (irradiation interne).

Les conséquences :

- **Sur l'homme** : cancers, stérilité, malformations des nouveaux nés...
- **Sur l'environnement** : pollution et contamination rendant inconsommables eau, matières animales et végétales.

Les risques pour la commune

La centrale nucléaire de BELLEVILLE SUR LOIRE (Cher) se situe à 5 km du centre bourg. Notre commune est, par conséquent, incluse dans le Plan Particulier d'Intervention en matière nucléaire mis en place au niveau interdépartemental.

En cas d'incident ou d'accident nucléaire, la commune peut donc être considérée, en tout ou partie, comme zone de confinement ou comme zone d'évacuation.

Cependant, notre commune se trouve également à une trentaine de kilomètres de celle de DAMPIERRE EN BURLY ; en cas d'accident, elle pourrait devenir commune d'accueil pour les populations à évacuer.

L'alerte est donnée par la sirène

En cas d'alerte suite à un accident nucléaire, la sirène de la commune retentira pour vous prévenir d'une situation grave.

Le signal réglementaire d'alerte sera :

- ↳ l'émission de trois signaux d'une minute chacun,
- ↳ espacés de cinq secondes de silence.

La fin de l'alerte est signalée par la sirène qui émet **un seul signal, long de trente secondes en continu.**



Consignes de sécurité en cas d'alerte

Se protéger

L'important est de se protéger dès les premières minutes de l'alerte.



- ➔ **Si vous êtes en voiture** : Ne tentez pas de fuir, vous seriez plus exposé au danger et vous pourriez gêner les secours. Mettez-vous rapidement à l'abri dans le bâtiment le plus proche.
- ➔ **Si vous êtes dehors** : Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche. Si vous craignez d'avoir été contaminé, débarrassez-vous, si possible à l'extérieur, de vos vêtements, lavez-vous et changez-vous.
- ➔ **Si vous êtes à l'intérieur** : Chez vous, au travail, dans un lieu public, **restez-y**.
- ➔ **Ne sortez pas** pour aller chercher vos enfants à l'école. Les enseignants connaissent les consignes de sécurité.
- ➔ **Ne téléphoner pas**, laissez les réseaux libres pour les secours.
- ➔ **Confiner-vous** : bouchez toutes arrivées d'air - Arrêtez la ventilation et la climatisation - Ne fumez pas - Si possible cantonnez-vous dans une seule pièce.
- ➔ **Ecoutez la radio**.
- ➔ **Munissez-vous de bouteilles d'eau minérale**.



Evacuer

- **Ne quittez pas votre abri sans y avoir été invité par les autorités.**
- **Si l'ordre d'évacuation est donné** :
 - Prenez un poste de radio.
 - Emportez de quoi vous changer complètement.
 - Munissez-vous de vos papiers, de vos médicaments, et d'un peu d'argent.
 - Coupez le gaz, l'eau et l'électricité
 - Fermez portes, fenêtres et volets.
 - N'abandonnez pas vos animaux familiers ; signalez le cas échéant les grands animaux à évacuer (chevaux, bétail...)



Après l'alerte

La fin d'alerte est donnée par la sirène : 1 son continu de 30 secondes.

- Respectez les consignes données par les autorités.
- Ne consommez pas de fruits ou légumes, ni l'eau du robinet sans l'aval des autorités.
- Ne touchez pas des objets, à l'extérieur, pouvant être contaminés.

Utilisation de comprimés d'iode

Si le comprimé d'iode stable est pris juste avant ou dans les heures suivant l'exposition à l'iode radioactif, la thyroïde est alors saturée. Ainsi, l'iode radioactif ne peut se fixer sur la thyroïde et il est alors éliminé naturellement par l'organisme. Notons que les comprimés d'iode protègent seulement la glande thyroïde. Cette mesure est complémentaire à la mise à l'abri et à l'évacuation, qui protègent le corps entier. Cette mesure est particulièrement importante pour les bébés, les jeunes enfants et les femmes enceintes (pour le fœtus).

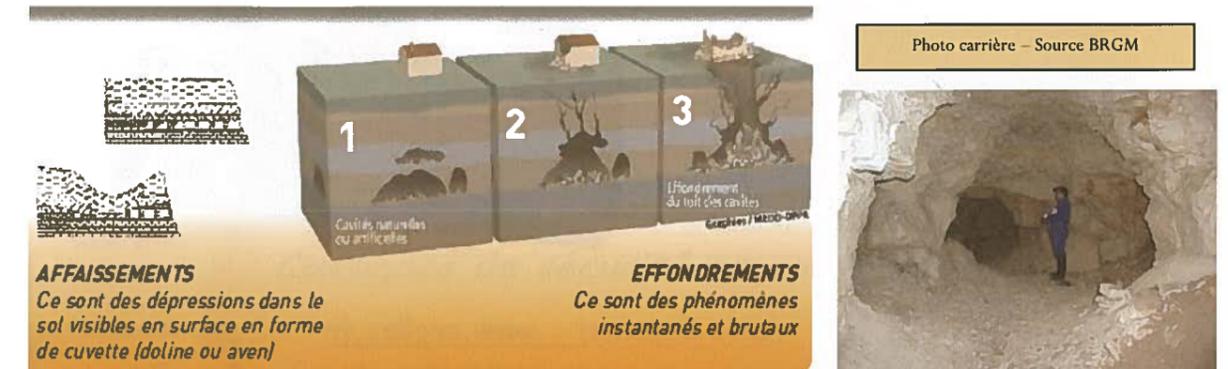
Contre-indications

Les personnes ayant des allergies connues à l'iode ou une maladie de la thyroïde associée à une hyperthyroïdie active ne devraient pas prendre de comprimés d'iode. En cas d'incertitude, consulter son médecin.

LES MOUVEMENTS DE TERRAINS

Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle (liées à des phénomènes de dissolution des roches) ou d'origine anthropique (c'est-à-dire liées à l'action de l'homme notamment pour l'extraction de matériaux de construction).

Le danger peut apparaître lors **d'affaissements** qui se traduisent par des dépressions en forme de cuvette à la surface du sol, mais davantage lors **d'effondrements** du toit des cavités liés à la décompression des roches. Sur le département, les effondrements sont appelés **fontis**.



Les mesures ne peuvent être prises qu'à partir du moment où l'on a connaissance du danger. La Loi Risques n°2003.699 dite « Loi Bachelot » du 30 juillet 2003 précise dans son article 43 que :

« Les citoyens doivent communiquer aux maires toutes les informations relatives à l'existence de cavités sur la commune. »

- **Une carte de la commune** délimitant les sites contenant des cavités souterraines naturelles ou des carrières peut être consultée sur le site

www.cavités.fr (il s'agit d'un site du B.R.G.M.)

Des sites sont répertoriés sur la commune notamment :

- **Des cavités naturelles** :
 - ➔ Vers les Champs Gibault
 - ➔ Dans le val d'Assay
- **Des zones de carrière** :
 - ➔ Vers les Tremblays (bord. De Venelle)
 - ➔ Vers les Chaumeteaux (Fontaine des Forges)



Photos Affaissement - source BRGM

Consignes

Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Faire une étude géologique, avant toute construction dans une zone ayant fait l'objet de mouvement de terrain.
- Si une cavité existe : ne jamais condamner les accès, ni boucher les puits de ventilation, ou remblayer la cavité avec des matériaux inadaptés ou évacuer ses eaux usées.
- Vérifier les clauses de son contrat d'assurance.

Pendant

- S'éloigner latéralement.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas rentrer dans un bâtiment endommagé.

Après

- Se mettre à la disposition des secours.
- Faire l'inventaire des dégâts.
- Informer la mairie et le BRGM.

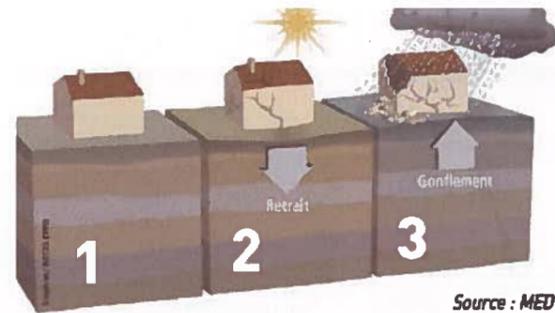
Le retrait-gonflement des Argiles

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles est la conséquence d'un changement d'humidité des sols argileux. Les argiles sont capables de fixer l'eau disponible mais aussi de perdre en se rétractant en cas de sécheresse.

Ce phénomène peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux. Ce phénomène a particulièrement affecté le Département du Loiret, à la suite de la canicule de l'été 2003.

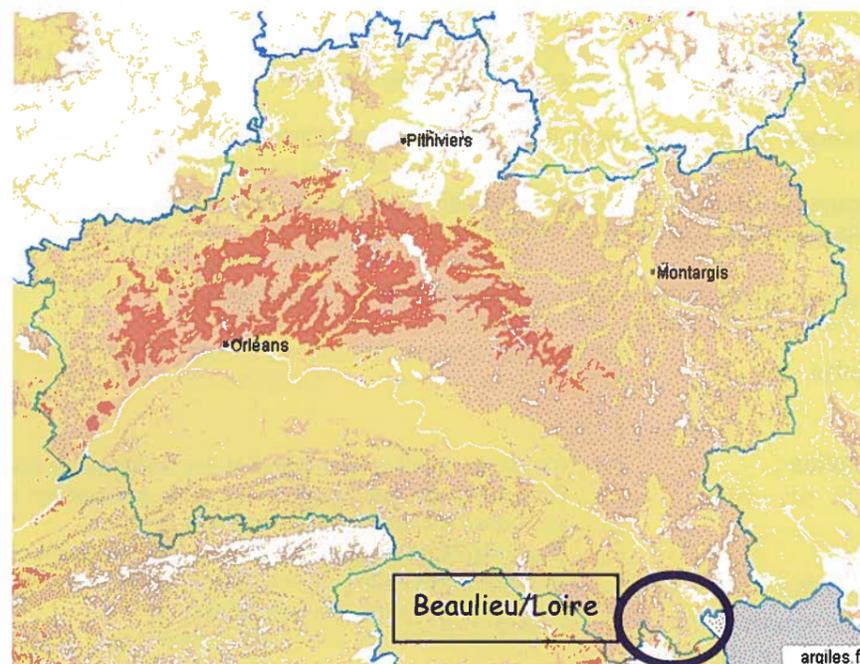


Source : BRGM



Source : MEDD

Site Internet : www.argiles.fr



Légende

(les données sont visibles dans une fenêtre inférieure à 250 km)

Aléa retrait gonflement

- Non réalisé
- Aléa à priori nul
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

RAPPEL Modalités d'ALERTE

Le réseau National d'Alerte est utilisé pour signaler qu'un risque technologique ou naturel vient de se produire. Le signal est montant et descendant. Il dure une minute et est répété 3 fois.

L'alerte est donnée par la sirène :
3 sons modulés de 1 minute

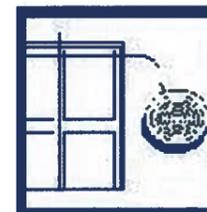
La fin d'alerte est donnée par la sirène
1 son continu de 30 secondes



Consignes de sécurité en cas d'alerte



Se mettre à l'abri : Il y a danger pour les personnes restant à l'extérieur.



Se confiner :

- Ne pas fumer
- Eviter l'entrée des produits toxiques
- Limiter les aérations



Ne pas sortir :

- Ne pas se mettre en danger
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.



S'informer :

- Ecouter la radio
- Eviter de téléphoner
- Laisser les réseaux disponibles pour les Secours.



Contacts utiles

Sapeurs-pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Police nationale : 17

Gendarmerie : 17

Fréquence France bleu Orléans : 100.9 FM

Fréquence France Inter : 94.9 ou 99.2 Mhz

Fréquence Vibration : 92.4 Mhz

Mairie : 02.38.35.80.48

courriel : beaulieu-sur-loire@wanadoo.fr

Site internet : www.beaulieu-sur-loire.fr

Pour en Savoir plus

Portail Loire risque inondation

www.inondation-loire.fr

Prim-net (portail de prévention des risques majeurs)

<http://www.prim.net/>

Direction régionale de l'environnement

<http://www1.centre.ecologie.gouv.fr/>

5 avenue Buffon

BP 6407

45064 Orléans Cedex 2

02 38 49 91 91

Ministère de l'écologie et du développement durable

<http://www.ecologie.gouv.fr/sommaire.php3>

Préfecture du Loiret

www.loiret.pref.gouv.fr

Service interministériel de défense et de protection civile

181 rue de Bourgogne

45042 Orléans Cedex

02 38 81 40 00

Institut des risques majeurs

www.irma.grenoble.com

9 rue Lesdiguières

38 000 Grenoble

04 76 47 73 73

Conseil général du Loiret

<http://www.loiret.com>

Direction de l'environnement

15 rue Eugène Turbat

BP 2019 - 45000 Orléans Cedex 1

02 38 25 48 48

BRGM

<http://www.brgm.fr/>

<http://www.argiles.fr/>

3 Avenue Claude Guillemin

45100 Orléans

02 38 64 34 34

Etablissement Public Loire

www.eptb.loire.fr

3 avenue Claude Guillemin

45100 Orléans

02 38 64 38 38

Direction départ^{ale} de l'équipement

<http://www.loiret.equipement.gouv.fr/>

131 rue Bannier

45000 Orléans

02 38 52 46 46

Météo France

www.meteofrance.com

0 892 68 02 45